

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-65-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise SARL HOCHET Jacques située 11 Rue des Marettes 50460 LA HAGUE, pour des travaux d'étanchéité sur un logement situé 31 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR les lundi 12 et mardi 13 octobre 2020,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous autres véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit devant les n° 29, 31 et 33 Rue Saint Thomas Becket les lundi 12 et mardi 13 octobre 2020, afin de permettre la mise en place d'un camion et d'une nacelle nécessaire à la réalisation des travaux.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 09 octobre 2020

Pour le Maire
L'adjointe par délégation



Christiane TINCELIN